



Cercle de silence du Bassin creillois

28 mai 2015

18h -> 19h devant la gare de Creil

Depuis janvier 2009, le 4^{ème} jeudi du mois, nous formons un Cercle de silence devant la gare de Creil. Notre silence est un appel à tous à dénoncer les violations des Droits de l'Homme dont les migrants sont victimes. De tels rassemblements se forment régulièrement dans plus de 170 villes en France.

Rejoignez nous, ne serait-ce que quelques instants, pour dire NON à la peur, aux traitements inhumains, aux humiliations, à l'inexistence sociale, à la criminalisation, aux arrestations, à l'enfermement, aux expulsions infligés aux migrants. Notre silence dit non aux politiques française et européenne qui se font en notre nom.

Méditerranée, cimetière marin

Aujourd'hui nous formons ce Cercle de silence à la mémoire des nombreux naufragés morts en Méditerranée alors qu'ils tentaient de trouver refuge en Europe.

Contre les naufrages en Méditerranée : Des ponts, pas des murs !

Aux nombreux cadavres de migrants qui flottent chaque jour en mer Méditerranée, le sommet extraordinaire de Bruxelles qui a réuni les chefs d'État répond par le renforcement de l'arsenal sécuritaire et des moyens financiers de FRONTEX ; FRONTEX est l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

Ainsi, les États membres de l'Union européenne donnent clairement priorité au contrôle des frontières et des eaux territoriales aux dépens des vies humaines.

Dans la perspective du sommet européen qui aura lieu les 25 et 26 juin, de nombreuses organisations, en France et dans toute l'Europe, appellent citoyens et acteurs de la société civile à se mobiliser contre l'inhumaine politique migratoire de l'Union européenne.

Par notre présence à ce Cercle de silence nous nous associons à leurs revendications :

- mettre en œuvre sans délai une véritable opération de sauvetage en mer, dotée de moyens à la hauteur des besoins et portée par l'ensemble des Etats membres, à même de prévenir les naufrages et de secourir efficacement toute personne en détresse.
- mettre en place un mécanisme d'accueil des personnes migrantes et réfugiées sur la base de la solidarité entre Etats membres, en activant en particulier le dispositif prévu par la directive européenne du 20 juillet 2001 relative à la protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées.
- ouvrir des voies d'accès au territoire européen pour les personnes migrantes et réfugiées, dans le respect du droit international et européen.
- bannir en matière de migrations toute coopération avec des Etats tiers, d'origine et de transit, qui ne respectent pas les libertés et droits fondamentaux.

« Solidarité sans papiers, collectif de soutien aux migrants du bassin creillois », association à l'initiative du Cercle de silence du Bassin creillois, assure chaque semaine des permanences pour soutenir et accompagner des personnes dans leurs démarches et leurs luttes en vue d'obtenir un titre de séjour.

Permanences d'accueil -> prendre rendez-vous au Centre Georges Brassens, Esplanade de la fraternité à Creil – 03 44 24 54 64 / Réunions ouvertes de l'association une fois par mois ; adhésion 5 € ; contactez-nous. cercle.silence.creil@gmail.com ; [@sanspapiercreil](https://www.solidaritesanspapiers.blogspot.fr) ; <http://www.solidaritesanspapiers.blogspot.fr>